

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE CESSION AVEC LE THEATRE PARIS VILLETTE POUR L'ORGANISATION DE CINQ REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 7, 8

DÉCISION N° DM-20-176 EN DATE DU 04 AOUT 2020

ET 9 JANVIER 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition du Théâtre Paris-Villette, représenté par Monsieur Adrien De Van, dont le siège social est situé 211 avenue Jean Jaurès – 75 019 Paris – pour l'organisation de cinq représentations du spectacle « Les Petites Géométries » les jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 janvier 2021, dont le coût total est fixé à 8 080,25 € (huit mille quatre-vingt euros et vingt-cinq centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

DÉCIDE

DE SIGNER avec le Théâtre Paris-Villette, représenté par Monsieur Adrien De Van, dont le siège social est situé 211 avenue Jean Jaurès − 75 019 Paris − un contrat de cession pour l'organisation de cinq représentations du spectacle « Les Petites Géométries » les jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 janvier 2021, dont le coût total est fixé à 8 080,25 € (huit mille quatre-vingt euros et vingt-cinq centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200804-Imc1H7525H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/08/2020

Date de Publication: 04/08/2020

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200804-lmc1H7525H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/08/2020

Date de Publication : 04/08/2020